



*Au service
des peuples
et des nations*



République Tunisienne



Institut Arabe des
Chefs d'Entreprises



الشبكة العربية لتعزيز
النزاهة ومكافحة الفساد

**Sous le Haut Patronage de Son Excellence M. Mohamed El-Moncef El-Marzouki
Président de la République Tunisienne**

Atelier Régional

Renforcement de la Transparence dans le Secteur Privé et Rôles des Différents Acteurs dans les Pays Arabes

Tunis, République Tunisienne

7-8 juin 2012

Programme

Table des matières

CADRE GENERAL	2
I. CONTEXTE	2
II. METHODOLOGIE	4
III. AGENDA	5

CADRE GENERAL

Plus de 80 délégués venant de 15 pays arabes, y compris des représentants de gouvernements, des secteurs public et privé, des organisations de la société civile ainsi que des experts régionaux et internationaux se réuniront à Tunis (Tunisie) les 7 et 8 juin 2012 pour discuter des mesures et moyens à mettre en œuvre pour améliorer la transparence dans le secteur privé. Cet atelier régional est organisé sous le Haut patronage du Président de la République Tunisienne, Son Excellence M. Mohamed El-Moncef El-Marzouki, dans le cadre du plan d'action 2012-2013 du Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (ACINET), avec l'appui du projet régional du PNUD sur « l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes » (ACIAC) en partenariat avec l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) et en coopération avec la *Humboldt-Viadrina School of Governance*. Cet Atelier, organisé à l'initiative d'ACINET, s'inscrit dans une volonté de porter une attention particulière au renforcement du rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption dans la région arabe en 2012-2013. L'atelier a pour objectif d'aider les participants à identifier des éléments concrets liés au thème général de l'atelier (« la transparence dans le secteur privé »), en s'appuyant sur les normes internationales et les bonnes pratiques dans ce domaine. Il s'agira également de discuter des mesures de sanction et d'incitation qui pourraient être adoptées par les différentes parties prenantes pour renforcer la transparence du secteur privé dans le monde arabe. L'ACINET et le PNUD, en collaboration avec des organisations partenaires dont le Programme MENA-OCDE pour l'Investissement, soutiendront les conclusions de l'Atelier régional à travers l'organisation d'activités au niveau national et régional.

I. CONTEXTE

1. Les mutations que connaît le monde arabe aujourd'hui ont placé la lutte contre la corruption comme une priorité des programmes de réforme. Si la lutte contre la corruption dans le secteur public a été réaffirmée comme une politique essentielle, les efforts en la matière – dont la mise en œuvre de la [Convention des Nations unies contre la corruption \(CNUCC\)](#) – nécessitent des mesures spécifiques au secteur privé, tant au niveau de la prévention que de la mise en application. Les acteurs et parties prenantes de la région prennent toute la mesure de la nécessité de réduire la corruption dans l'interaction secteur public – secteur privé et de renforcer la transparence et l'intégrité du secteur privé et ce afin de favoriser la compétitivité, attirer des investissements propres, impulser la croissance

économique et accélérer la reprise des économies arabes, éléments primordiaux en ces temps de crise économique et de révoltes sociales.

2. La reddition de compte et le renforcement de la transparence et de l'intégrité dans le secteur privé des pays arabes ainsi que le renforcement du rôle de ce secteur dans les efforts nationaux et régionaux de lutte contre la corruption sont essentiels et urgents au regard des circonstances particulières que traverse la région qui se caractérisent par la persistance de diverses formes de vulnérabilités de corruption dans l'interaction entre les secteurs public et privé. Ces vulnérabilités sont exacerbées par les faiblesses en matière d'application de la loi et par les liens troubles entre le monde des affaires et celui de la politique. Par ailleurs, les entreprises des pays arabes ont leurs spécificités que l'on ne doit ignorer, y compris le rôle important que jouent les entreprises publiques dans certaines économies et le rôle potentiel des petites et moyennes entreprises (PME) dans d'autres économies nationales. L'autre facteur clé, et non des moindres, est la prévalence des entreprises familiales dans la région où la responsabilité sociale de l'entreprise est peu exercée voire méconnue et où le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption appelle à être développé davantage à l'interne (en termes de conformité) et à l'externe (en termes d'action collective) et d'autres initiatives visant à accompagner les efforts déployés en la matière.

3. La CNUCC constitue un cadre d'action mondial dans lequel gouvernements, opérateurs économiques et organisations de la société civile peuvent agir. Elle contient des dispositions destinées particulièrement au secteur privé, tels que les articles 12 et 13, au titre de mesures de prévention. D'autres dispositions sont à caractère pénal, dont les articles 21 et 22 qui traitent de pots-de-vin et de détournements dans le secteur privé. Outre cette Convention onusienne, d'autres instruments offrent principes, recommandations et meilleures pratiques pour promouvoir la transparence et l'intégrité dans le secteur privé. Il s'agit principalement de la [Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales](#), les Principes de lutte contre les pots-de-vin dans les transactions économiques de Transparency International, l'[Initiative de partenariat contre la corruption](#) (PACI) du Forum économique mondial, les [Règles pour combattre la corruption](#) de la Chambre de commerce internationale (CCI), le [Dixième principe du Pacte mondial](#)¹ des Nations unies et d'autres.

4. Le Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (ACINET) a identifié, dans son plan d'action 2012-2013, trois grandes priorités, l'une d'elles consistant à renforcer le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption. Les actions en rapport recevront l'appui de divers partenaires dont le projet régional du PNUD sur « l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes » et exploiteront également les activités préparatoires qui ont été déjà organisées par d'autres partenaires tels que le PNUD, le Programme MENA-OCDE pour l'investissement et le Programme de développement du droit commercial (CLDP) du Département du commerce des Etats-Unis. Lors de l'*Atelier régional sur le renforcement de l'intégrité dans le secteur privé des pays arabes* (Manama, Bahreïn, 16-17 mars 2010) et de l'*Atelier régional sur l'intégrité et le développement économique du secteur privé dans les pays du Golfe* (Doha, Qatar, 11 mai 2011), les participants venant de toute la

¹ Le principe n° 1 lit comme suit : « *Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.* »

Région ont mis en relief l'impact corrosif de la corruption sur l'activité économique et la nécessité de mettre en œuvre de façon plus résolue les normes juridiques internationales, y compris la CNUCC, et encourager l'adhésion active à d'autres normes volontaires. Ils ont également relevé que les politiques nationales actuelles en la matière portent davantage sur la sanction. Cependant, l'application faible et variable de ces politiques, notamment en termes d'application des lois, mine leur efficacité et peu est effectivement mis en place afin d'encourager des pratiques favorisant l'intégrité et la transparence dans le secteur privé des pays arabes.

5. En préparation à cet Atelier régional, le PNUD a organisé une réunion régionale d'experts portant sur « *Un module de formation pour promouvoir l'intégrité dans les milieux des affaires et l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption* » (Doha, Qatar, 27 mars 2012). Cette réunion, qui a rassemblé un groupe d'experts reconnus de la région et de diverses autres organisations partenaires, a permis aux participants de prendre part à un débat de fond sur les contenus didactiques que l'ACIAC compte élaborer pour promouvoir la mise en œuvre de la CNUCC dans les pays arabes, du point de vue du secteur privé. Par ailleurs, les participants ont souligné l'existence d'une myriade d'initiatives aux niveaux national, régional et mondial susceptibles d'accompagner ces efforts et ont recommandé l'élaboration de deux modules de formation propres à la région. Le premier s'adresserait aux étudiants en droit et le second aux dirigeants et autres responsables chargés de l'application des normes (« compliance officers ») au niveau des PME. Ils ont également convenu de mettre sur pied un groupe de travail régional chargé d'informer l'élaboration des deux modules de formation en s'appuyant sur l'ACINET, les travaux de l'Initiative Académique Anti-Corruption (ACAD) de l'ONUDC et les contributions techniques de nombreuses universités, entreprises et organisations professionnelles.

II. METHODOLOGIE

6. Sous le Haut patronage de Son Excellence M. Mohamed El-Moncef El-Marzouki, le Président de la République Tunisienne, et en partenariat avec l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE) et en coopération avec la *Humboldt-Viadrina School of Governance*, le projet régional du PNUD sur « *l'Intégrité et la Lutte contre la Corruption dans les Pays Arabes* » (ACIAC) organise l'Atelier régional sur le thème du « *Renforcement de la transparence dans le secteur privé et rôles des différents acteurs dans les pays arabes* » à Tunis (Tunisie) les 7 et 8 juin 2012. L'Atelier régional reconnaît le rôle important que le secteur privé doit jouer pour encourager les efforts de lutte contre la corruption dans les pays arabes. Il reconnaît également que pour qu'il puisse jouer ce rôle avec efficacité, il doit lui-même montrer l'exemple. C'est pourquoi l'Atelier régional a retenu la problématique essentielle et globale de la transparence dans le secteur privé comme point de départ de ces efforts. Malgré l'existence de nombreuses normes internationales et de bonnes pratiques dans le domaine, l'absence de mesures d'encouragement est considérée comme l'un des principaux freins minant les efforts mis en place en matière de lutte contre la corruption. En outre, la plupart des sanctions prévues par les textes sont soit inadéquates, dépassées ou mal appliquées. En fin, nonobstant le rôle important qu'il revient aux opérateurs économiques de jouer pour favoriser la transparence au sein du secteur privé, il est aussi du devoir des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et des médias d'agir. Tous ces acteurs sont appelés à plaider la cause de la transparence dans le secteur privé, selon leurs particularités, et à

coordonner et coopérer afin que leurs efforts collectifs puissent s'inscrire sur la durée et obtenir les résultats recherchés.

7. L'Atelier régional s'étalera sur deux journées et verra la participation de quelques 80 délégués représentant les organismes publics, les entreprises, les organisations de la société civile, les organisations internationales ainsi que des experts régionaux et internationaux. La première journée sera consacrée à des séances techniques – dont une réunion du groupe non gouvernemental ACINET – ainsi que deux séances pour présenter, débattre et enrichir les deux modules de formation sur « la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales » qui seront élaborés courant 2012 dans le cadre du projet régional du PNUD, ACIAC. Le premier s'adresserait aux étudiants en droit et le second aux dirigeants et autres responsables chargés de l'application des normes (« compliance officers ») au niveau des PME. La deuxième journée commencera par une séance consacrée à un débat interactif entre les différents acteurs sur l'architecture globale de la transparence du secteur privé, y compris les normes volontaires et juridiquement obligatoires. La séance suivante permettra d'identifier les éléments clés de la transparence dans le secteur privé en s'attardant sur les informations spécifiques que les parties prenantes de ce secteur doivent fournir et les conditions qu'ils doivent satisfaire. La séance d'après traitera de l'adhésion de facto aux normes de la transparence dans la région et la dernière séance sera consacrée aux incitations et sanctions que les pouvoirs publics, les entreprises et les organisations de la société civile peuvent adopter pour se conformer aux normes en la matière et améliorer la transparence du secteur privé dans les pays arabes. Les présentations et les conclusions de cet Atelier régional figureront dans un rapport qui sera publié ultérieurement.

III. AGENDA

Jeudi, 07 juin 2012

09.00 – 12.00

Réunion du groupe non gouvernemental du Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption (fermée)

Objectif: permettre au Groupe de discuter des progrès réalisés depuis la dernière réunion (Doha, 28-29 mars 2012) ainsi que d'autres activités éventuelles dans le cadre du plan d'action du Groupe pour la période 2012-2013.

- **Présentation du plan d'action 2012-2013 du groupe non gouvernemental du Réseau arabe pour l'intégrité et la lutte contre la corruption**
Dr. Azmi SHUAIBI, Coordinateur du groupe non-gouvernemental ACINET
- **Présentation du rapport préliminaire sur le rôle des organisations non gouvernementales dans la lutte contre la corruption**
Dr. Khalil GEBARA, Professeur à l'Université Américaine de Beyrouth
- **Débat**

12.00 – 12.30 Pause

12.30 – 13.30 **Table ronde sur l'élaboration de modules de formation pour le renforcement des capacités en matière de lutte contre la corruption dans les transactions commerciales (partie A)**

Objectif: informer l'élaboration du module de formation destiné aux étudiants en droit dans les pays arabes.

- **Modérateur**

Dr. Chaker MZOUGHJI, Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Tunis

- **Panel**

M. Badri EL-MEOUCHI, Directeur exécutif, Association libanaise pour la promotion de la transparence

M. Arkan El-Seblani, Chef du Projet régional sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes, Programme des Nations Unies pour le Développement

- **Débat**

13.30 – 14.30 Déjeuner

14.30 – 16.00 **Table ronde sur l'élaboration de modules de formation pour le renforcement des capacités en matière de lutte contre la corruption dans les transactions commerciales (partie B)**

Objectif: informer l'élaboration du module de formation destiné aux chefs d'entreprises et responsables du respect et de la conformité dans les petites et moyennes entreprises (PME) des pays arabes.

- **Modérateur**

M. Hamzeh HAMMOURI, Conseiller, Schema Tactical Thinking

- **Panel**

M. Tareq HADDAD, Associé, PriceWaterHouseCoopers

Mme Nicola EHLERMANN-CACHE, Conseillère principale pour les politiques, Organisation de Co-opération et de Développement Economiques

- **Débat**

20.00 Dîner

Vendredi, 08 juin 2012

09.30 – 10.30 Session d'ouverture officielle

Objectif: permettre aux principales parties prenantes régionales d'échanger leurs points de vue sur la transparence dans le secteur privé dans la région arabe et la voie à suivre.

- **Allocution de bienvenue**

S.E. M. Nouredine BHIRI, Ministre de la justice, République tunisienne

- **Déclaration officielles**

S.E. Dr. Ali BIN FETAIS AL-MARRI, Procureur général, Etat du Qatar

Mme Selomey YAMADJAKO, Représentante adjointe résidente, Programme des Nations Unies pour le Développement, Tunisie

Dr. Azmi SHUAIBI, Coordinateur du groupe non-gouvernemental ACINET

M. Madjid HASSEN, Conseiller exécutif, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises

10.30 – 11.00 Pause

11.00 – 12.30 Séance I

L'architecture globale de la transparence dans le secteur privé

Objectif: favoriser une compréhension globale des normes internationales applicables, des normes volontaires et des lois nationales à portée internationale

- **Panel**

Dr Stuart GILMAN, Associé principal, Global Integrity Group

Mme Nicola EHLERMANN-CACHE, Conseillère principale pour les politiques, Organisation de Co-opération et de Développement Economiques

M. Hussein HASSAN, Chef de projet pour la lutte contre la corruption, Bureau régional de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime

- **Débat**

12.30 – 13.30 Séance II

Principales exigences pour renforcer la transparence dans le secteur privé à la lumière des normes internationales et des bonnes pratiques

Objectif: identifier les éléments clés ainsi que les bonnes pratiques et les normes

internationales pouvant être adoptés par les différentes parties prenantes afin de poursuivre un programme de transparence dans le secteur privé.

- **Panel**

Dr. Juanita OLAYA, Conseil et recherche Indépendante

Mme Olajobi MAKINWA, Chef des Initiatives sur la transparence et la lutte contre la corruption, le Pacte Mondial des Nations Unies

- **Débat**

13.30 – 14.30 **Déjeuner**

14.30 – 16.00 **Séance III**

L'état de la transparence du secteur privé dans les pays arabes

***Objectif:** analyser la mesure dans laquelle les composantes identifiées et les normes de transparence dans le secteur privé sont effectivement mis en œuvre dans la région et identifier les nouveaux défis et opportunités.*

- **Panel**

M. Yazid SKANDARANI, Membre du Conseil Directeur, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises

M. Qusay SALAMA, Chef Adjoint du Comité de Responsabilité Sociale et du Groupe de Travail sur la lutte contre la corruption, Association Egyptienne pour les Businessmen Juniors

M. Hamzeh HAMMOURI, Conseiller, Schema Tactical Thinking

- **Etude de cas sur le Maroc**

Mme Amina BENJELLOUN, Conseillère auprès du Chef du Gouvernement du Maroc et Directrice du Département du Développement Economique au Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance

M. Fahim ZAKARIA, Président de la Commission Ethique et Déontologie, Confédération générale des entreprises marocaines, Royaume du Maroc

- **Débat**

16.00 – 16.15 **Pause**

16.15 – 18.00 **Séance IV**

Sanctions et incitations pouvant être adoptées par les différentes parties prenantes

Objectif: discuter des sanctions et incitations que les gouvernements, les organisations de la société civile et les entreprises pourraient entreprendre pour mettre en œuvre les exigences de transparence identifiées pour le secteur privé.

- **Présentation**

M. Sven BIERMAN, Directeur des projets anti-corruption, *Humboldt-Viadrina School of Governance*

- **Modérateur**

M. Arkan EL-SEBLANI, Chef du Projet régional sur l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays arabes, Programme des Nations Unies pour le Développement

- **Débat**

- **Allocution de clôture**

Dr. Azmi SHUAIBI, Coordinateur du groupe non-gouvernemental ACINET

20.00

Dîner
